

Décision

Générale

colonial

Décision n° n° 717 accordant un congé de convalescence de trois mois à Mahamoud Yousseuf.

n° 717

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
10 juillet 1948

Numéro JO
n° 7 du 31/07/1948

Date du numéro
31 juillet 1948

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1884 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté n° 11 du 5 février 1947 relatif à l'organisation et au recrutement du personnel des cadres locaux autochtones de la Côte française des Somalis

Vu le certificat de visite délivré par le conseil de santé le 28 juin 1948

Vu la lettre n° 327 du 2 juin 1948 du chef de bataillon Labarsouque, commandant la milice indigène,

TEXTE INTÉGRAL

Art, 1. — Un congé de convalescence de trois mois, pour en jouir à Djibouti, est accordé à Mahamoud Yousseuf, secrétaire au dépôt de la milice. Art. 2, — La présente décision, qui aura effet pour compter du 1 juillet 1948, sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Le Gouverneur **P.-H. SIRIEX.**